

## Loi Vieillesse absente du calendrier parlementaire

### Une grave erreur selon la FNAQPA



L'absence de la loi vieillesse dans le calendrier parlementaire est, pour la **FNAQPA**, une grave erreur du gouvernement et ce à plusieurs niveaux.

Du point de vue sociétal et social tout d'abord, au regard de l'anticipation et de l'adaptation nécessaires de la société au vieillissement de la population.  
Telle était l'ambition affichée dans la loi de programmation, ambition soutenue par la **FNAQPA**.

Depuis deux ans le gouvernement freine à résoudre les problèmes urgents pour se concentrer sur une grande loi censée les résoudre à long terme.  
Si demain la réflexion à long terme n'est plus une priorité politique, le gouvernement devra au moins résoudre ces problèmes urgents que sont notamment la refondation de l'aide à domicile et la modernisation de la gouvernance des établissements.

La **FNAQPA** rappelle d'ailleurs la situation urgente partagée par 600 000 personnes âgées vivant en établissement et les nombreux aidants familiaux en difficulté.

Une erreur sur le plan économique également, alors que l'adaptation de la société au vieillissement représente un réel levier de croissance, notamment sur l'économie locale, un stimulateur de création d'emploi et d'aménagement du territoire.  
A titre d'exemple en matière d'investissement, 1€ d'argent public investit génère un investissement global injecté dans l'économie locale de plus de 6€.

Une erreur éthique pour finir, face aux besoins et attentes grandissants des personnes âgées fragilisées, alors que, comme le rappelait Jean PALLUY - Président fondateur de la FNAQPA, « *la grandeur d'une civilisation se mesure à la considération qu'elle apporte à ses anciens* ».

Lien vers l'article : <http://www.capgeris.com/legislation-328/loi-vieillesse-absente-du-calendrier-parlementaire-a30196.htm>